

la province de Québec à ce régime est tout aussi importante que celle de l'Ontario.

**L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** L'honorable représentant sait que deux provinces, l'Ontario et le Québec, ont été priées de nommer des membres pour siéger aux comités chargés de discuter cette question des pensions.

### L'AVIATION ROYALE DU CANADA

PENHOLD (ALB.)—UTILISATION COMME BASE D'ENTRAÎNEMENT POUR AVIONS À RÉACTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Au cours des dernières semaines, les journaux ont fait mention d'un revirement apparent d'attitude à l'égard du projet visant à convertir la base d'entraînement de l'ARC de Penhold en une base d'entraînement pour avions à réaction. Vu que ce problème suscite beaucoup d'inquiétude et de confusion dans tout le centre de l'Alberta, je demanderais au ministre s'il est exact que son ministère a l'intention de ne pas donner suite aux projets qui sont déjà si avancés qu'il aurait même reçu des soumissions pour les travaux de construction. Si tel n'est pas le cas, pour quelles raisons renverse-t-il une décision prise par son ministère?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, il est vrai que l'Aviation royale du Canada a songé à affecter sa base de Penhold à la formation de pilotes de réactés. A cette fin, certaines mesures s'imposaient: l'acquisition d'autres terrains, le prolongement des pistes. Il fallait en outre s'assurer que le libre espace aérien y était assez vaste. Du terrain était en voie d'acquisition et le prolongement des pistes avait fait l'objet d'un appel d'offres lorsque, au cours des négociations entamées avec le ministère des Transports au sujet du libre espace aérien, force fut de conclure que l'espace dont on pourrait disposer à Penhold ne saurait suffire. C'est pourquoi le ministère a dû abandonner l'idée de former des pilotes de réactés à Penhold.

**M. Thompson:** Question supplémentaire, monsieur l'Orateur, que, étant donné ce que vient de dire le ministre de la Défense nationale, j'aimerais adresser au ministre des Transports ou bien, en son absence, à son secrétaire parlementaire. Puisqu'il en est ainsi, peut-il expliquer l'attitude du ministère des Transports, qui a différé à cette date très tardive le règlement du conflit touchant le trafic normal dans les couloirs aériens,

alors que des préparatifs avaient été faits et que l'issue déjà envisagée était que l'on procéderait incontinent aux changements en question?

**M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Je vais tenir la question pour un préavis, monsieur l'Orateur, et la soumettre à l'attention du ministre.

**M. Woolliams:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je suis loin d'être sûr que la dernière question du député de Red-River (M. Thompson) soit réglementaire. Il me semble que l'honorable député a exprimé un avis plutôt qu'il n'a posé une question. Dans ce cas, je ne crois pas que l'on puisse poser une question complémentaire. Si l'honorable député qui a demandé la parole a une question directe à poser, il peut le faire.

**M. Eldon M. Woolliams (Bow-River):** Ma question fait suite à celle qui était réglementaire, monsieur l'Orateur, et j'aimerais la poser au ministre de la Défense nationale. N'est-il pas exact que le ministre est revenu sur l'attitude qu'il avait adoptée il y a environ trois semaines à ce sujet, à cause d'un conflit avec son collègue le ministre des Transports?

**L'hon. M. Hellyer:** Non, monsieur l'Orateur. Dès que les faits ont été portés à ma connaissance, la décision à prendre était claire.

**Une voix:** Ainsi vous aviez pris la première décision dans l'ignorance des faits.

(Plus tard)

**M. E. Nasserden (Rosthern):** Je désire poser une question supplémentaire au ministre de la Défense nationale. Compte tenu des opinions exprimées aujourd'hui à propos de l'emplacement de Penhold, l'honorable représentant pourrait-il nous dire si l'on songe à la possibilité d'établir à Saskatoon une base d'entraînement des pilotes de réactés de l'Aviation royale du Canada?

**L'hon. M. Hellyer:** L'Aviation royale du Canada considère plusieurs emplacements dans l'Ouest canadien pour y établir des bases d'entraînement de pilotes de réactés. Cet entraînement pourrait se faire à plusieurs autres postes aériens; on n'a pas encore pris de décision, mais dès que ce sera le cas, nous l'annoncerons.

**M. S. J. Enns (Portage-Neepawa):** La base de Macdonald figure-t-elle parmi les autres emplacements?